

REUNION DE CONSEIL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-trois Avril à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de Philippe MENNEGUERRE, le Maire.

Etaient Présents : MM Philippe MENNEGUERRE, Yannick GARDRAT, Mme Séréna SERVELLERA, MM Jean-Pierre VIAUD, Cédric TEXIER, Mmes Magali CHABAN, Marion COUSTILLAS, Anne-Sophie SALLAT DELUME, M. Claude SALLEBERT, Mme Anne-Cécile LE VEY,

Absent excusé : Sébastien NAISSANT

Secrétaire de séance : Mme Séréna SERVELLERA

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal,
- 2) Vote du Budget,
- 3) Vote des Taux,
- 4) Vote des subventions versées aux associations,
- 5) Délibération de délégation du Conseil Municipal au Maire,
- 6) Questions Diverses.

1 – Approbation du compte rendu de la dernière Réunion

Approbation du compte rendu de la dernière réunion.

2 – Vote du Budget

Monsieur le Maire nous présente le budget primitif de l'exercice 2026, il rappelle que le Conseil Municipal vote le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissements ;

	TOTAL BUDGET DEPENSES	TOTAL BUDGET RECETTES
Section de l'investissement	95 868,92 €	95 868,92 €
Section de fonctionnement	472 366,30 €	472 366,30 €

Délibération adoptée à 8 voix pour et 2 abstentions

3 – Vote des Taux

Claude dit que les taux de taxe foncières auraient augmenté entre 2019 et 2022 de 12% à 34%, avant de baisser à nouveau.

Les taux d'imposition directe, à l'unanimité, sont maintenus.

Fixe les taux comme suit :

Taxe Foncière (bâti)	30,62
Taxe Foncière (non bâti)	54,23

Taxe d'Habitation	15,23
C.F.E	17,12

4 – Vote des subventions versées aux associations

Le Maire présente la demande de 1240 euros de l'association Ribambelle à Montlieu La Garde (somme calculée au prorata du nombres d'enfants ayant fréquenté le centre « Bouge tes vacances » en 2025). Vote : 9 voix contre, 1 voix pour.

Claude demande si l'on peut financer le transport scolaire. Le conseil convient de se renseigner sur le coût et les modalités.

Quatre familles sont concernées par la banque alimentaire. Le conseil, à l'unanimité, vote la somme de 100 euros pour l'association.

Jean-Pierre Viaud sort de la salle pour le vote de la subvention à la chasse. Le Maire propose 300 euros. 5 voix pour ; 4 personnes s'abstiennent.

L'APE (Association des Parents d'Elèves) de Chevanceaux, avec un vote à l'unanimité, garde sa subvention de 500 euros. 19 élèves de Mérignac sont scolarisé.e.s à Chevanceaux.

Les ami.e.s de la Pimparade recevront une subvention de 300 euros (vote à l'unanimité).

ACCA DE MERIGNAC	300,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	100,00 €
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES CHEVANCEAUX	500,00 €
LES AMIS DE LA PIMPARADE	300,00 €
TOTAL	1 200,00 €

5 – Délibération de délégation du Conseil Municipal au Maire

Philippe Menneguerre demande au conseil municipal de lui déléguer les prises de décision en trésorerie sans être obligé de convoquer le conseil municipal et propose d'exercer cette délégation avec un plafond de 5000 euros, ce qui lui est accordé, à l'unanimité.

6 – Questions Diverses

Anne-Cécile Le Vey expose que, selon le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), la publication des délibérations sous forme électronique prévaut pour les communes de moins de 3500 habitant.e.s, lorsqu'il n'y a pas de décision de support papier.

L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour voter cette formule immédiatement, bien que le point n'était pas inscrit à l'ordre du jour.

10 voix pour, en affichage papier.

Le Maire demande si quelqu'un souhaite que Cittanova vienne présenter le PLU au nouveau conseil. Personne ne le souhaite.

Une plaque de marbre a été cassée sur la croix. Le Maire a un devis de la société Bacle de 419,52 euros TTC pour la remplacer. L'ensemble du conseil est d'accord pour la changer.

Philippe Menneguerre doit prendre contact avec le SDIS (Pompiers) pour savoir s'il est possible de garder la bâche près de la salle des fêtes en cas de construction de l'autre côté de la route. Le logiciel des pompiers pourrait corriger le tracé des tuyaux d'extinction dans leur plan d'urgence, ce qui aurait pour conséquence une longueur de tuyaux de moins de 200 mètres et ne poserait plus le problème d'installer une 2e réserve d'eau, comme le SDIS le demandait.

Le 5 juin aura lieu un conseil municipal obligatoire (imposé par la Préfecture) pour l'élection sénatoriale de septembre 2026. Le conseil municipal de Mérignac fixe le rendez-vous à 18h00.



Fin de séance à 19h50

Philippe MENNEGUERRE

Yannick GARDRAT

Séréna SERVELLERA

Jean-Pierre VIAUD

Sébastien NAISSANT

Cédric TEXIER

Absent excusé

Magali CHABAN

Marion COUSTILLAS

Anne Sophie SALLAT DELUME

Claude SALLEBERT

Anne-Cécile LE VEY